FRC 1-8560.1
Case FRC 16614

# REFLEXIONS
## *MORALES ET POLITIQUES,*
## SUR L'ÉTABLISSEMENT
## *DU GOUVERNEMENT*
## RÉPUBLICAIN
## *EN FRANCE.*

---

# OPINION
## SUR
## L'ÉDUCATION RÉPUBLICAINE.

1793.

THE NEWBERRY LIBRARY

# RÉFLEXIONS

## SUR LA CONSTITUTION

## RÉPUBLICAINE.

TOUT ſiſtême ſur la nature des êtres organiſés eſt une idée plus ou moins haſardée, en raiſon de ſon éloignement du terme de nos perceptions : n'appercevant dans l'opinion des Savants, qui ont traité de l'organiſation premiere de l'homme, aucune meſure de probabilité, j'admire le principe par ſes effets, & les rapports moraux & politiques de l'homme ſocial fixeront ſeuls mes réflexions.

Celui qui pour la premiere fois enferma une portion de terre, dans une enceinte, en diſant : (ceci eſt à moi,) fut le fondateur de la ſocieté ; celui qui le premier lui dit : (je veux avec toi cultiver ta terre, tu me nourriras,) fut le premier gagiſte de l'homme.

Deux claſſes d'hommes peuplerent à l'inſtant la terre, le propriétaire & le manœuvre : leurs rapports furent auſſitôt différens. La ligne de démarca-

tion entre ces deux hommes ne fut que l'effet du principe de leur exiſtence. La nature, dans tous les tems variable dans ſes productions végétales, ne l'a pas moins été dans ſes productions animales, & la ſupériorité des qualités morales & phyſiques du premier, fit ſon ſeul droit.

Le propriétaire, pour garantir le fruit de ſes travaux & aſſûrer une propriété réelle, qu'il ne devoit qu'à ſa force, ou à ſon induſtrie, ſe vit obligé de faire avec ſon égal des conventions; ces conventions guidées ſur la loi naturelle, firent naître, de cette loi primitive, toutes ces loix morales, politiques & poſitives, dont les interprétations juſqu'à ce jour, plus ou moins éloignées de la premiere, ont enfantées toute eſpece d'inſtitutions contradictoires au principe.

Le travail développe les idées, un genre d'occupations mene à un autre: le propriétaire, dont l'imagination s'étoit aggrandie par un travail journalier, abandonna la culture de ſon champ à ſon gagiſte: ſon genie développé ſe trouva reſſerré dans ſa chaumiere. Il conſtruiſit une habitation plus commode & plus ſuſceptible de communication (*a*). Ne conſidérant la ſocieté que ſous une face, comme un voyageur qui paſſe pour la premiere fois dans une route, les douceurs que lui procuroit ce rapprochement individuel, fixoient ſeules ſon attention;

(*a*) Conſtruction premiere des Villes.

chaque jour ſes travaux le menoient à de nouvelles découvertes; ſéduit en quelque ſorte par la variation de ſes occupations journalieres, toujours content de lui-même, il ne s'apperçut que trop tard que la jouiſſance de ces découvertes, en accumulant ſes charges, augmentoit ſes beſoins, & que ne pouvant plus les ſatisfaire ſeul, il ſeroit bientôt obligé d'être dans la dépendance d'un autre, dépendance funeſte qui le conduiſit à l'eſclavage.

Dès ce moment, l'homme à qui la nature avoit prodigué ſes bienfaits, & chez qui les qualités morales ſe trouverent en équilibre aux qualités phyſiques, devint l'homme par excellence, & ſous l'apparence du bien général, donna des chaînes à ſes égaux; dès lors la vanité, ce fléau ſocial, qui depuis a fait le malheur des humains comme des états, dirigea ſon exiſtence morale & politique, & les prérogatives que la nature lui avoit accordé perſonnellement, furent bientôt dénaturées par l'abus ſucceſſif qu'il en fit en les rendant héréditaires (*b*).

Un pareil abus eut bientôt été apprécié à ſa juſte valeur, & cette fauſſe application du droit naturel n'eut pas été de longue durée, ſi celui qui avoit ſu ſubjuguer ſes égaux, n'eut ſubſtitué à l'hommage rendu à l'Etre Suprême, ou plutôt à ce préjugé religieux, qui nous retient toute la vie dans une enfance morale, un culte vain & ridicule, un myſ-

(*b*) Epoque de la Nobleſſe.

tere enveloppé du manteau de l'intérêt, & du fanatisme; si ce développement des connoissances humaines fut le principe de l'esclavage de l'homme, l'époque de la tyrannie, le triomphe du fanatisme, & enfin le germe de tous les fléaux qui depuis ont ravagé la terre, leur perfection a ramené l'homme à la nature; éclairé par elles, il a rompu ses chaînes, il a secoué le joug des tyrans, & anéanti tout esprit de superstition. A l'abri du despotisme, & de ses loix arbitraires, le Français libre ne marchera désormais qu'à la lueur des rayons lumineux de la raison & de la vérité; le voile qui cachoit à la Nation française, un nouvel univers, est levé, & ses idées sont devenues grandes comme les principes qui les dirigent; rendu à ses institutions primitives, son culte ne sera à l'avenir qu'une piété raisonnée, & son gouvernement aura pour base la liberté & l'égalité.

La France est le foyer où toutes les lumieres philosophiques viennent se réflechir, par un caractere décidé, par cette grande qualité qui fait la sureté des états comme des individus: il va prouver ce que peut l'homme qui n'a pour frein de son courage que des loix justes & raisonnables Le Français libre ne conservera plus des loix qui insultent la raison & outragent la nature : il vient d'établir le divorce, il vient de faire du mariage une institution purement civile, & en supprimant une loi barbare & inhumaine, il vient de faire de ses Prêtres, des Citoyens, qui, cessant d'être isolés de la societé, se-

ront libres de jouir de toutes les prérogatives de l'homme ſocial.

L'égalité dans le ſiſtême politique qui va diriger les Français, en généraliſant les rapports, va néceſſairement rapprocher les individus, dès-lors la loyauté & la franchiſe, triomphant de l'intrigue & de la fauſſeté, remplaceront chez lui l'orgueil & l'ambition, changeront ſes uſages, réformeront ſes coutumes, ſimplifieront ſon mode d'expreſſion, & amélioreront ſes mœurs, dont la ſimplicité auſtere apprendra bien vîte à la compagne de ſes plaiſirs & de ſes peines, que tout principe qui dérive de ces belles qualités, ajoute le charme de l'intérêt à celui de la beauté, & que ce qui multiplie les jouiſſances, eſt le contrat tacite qui lie les gens de bien, contre leſquels l'homme dépravé ne réclame que parce que ſon cœur lui a défendu d'être heureux.

Le changement le plus réel dans nos uſages, & la réforme la plus ſubite dans nos coutumes, ſeroit une nouvelle maniere de nous exprimer & de nous communiquer; ce ſeroit la véritable pierre de touche qui diſtingue l'eſclave de l'homme libre, le Citoyen du ſujet. Ce changement qui rendroit notre langage mâle & nerveux, le ſeul qui convienne à des républicains, paroitra au premier aſpect, à l'homme fidele aux uſages de ſon ſiecle, un ridicule impardonnable; aux ames puſillanimes qui n'exiſtent que dans la crainte & la frayeur, une nouveauté impoſſible à contracter; aux êtres mépriſables, qui ne vivent

pour que ramper, une vue de bienséance, & peut-être même à la multitude, qui jugera sans se donner la peine de réflechir, une singularité; mais à l'être profond qui lit dans le cœur de l'homme, qui calcule tous les événemens, au Citoyen vraiment Patriote & pénétré des effets progressifs que doivent faire dans l'esprit de la Nation les dogmes du gouvernement républicain, une proposition juste, irrévocable & parfaitement d'accord avec le sistême politique qui va diriger la République Française. Cette mesure indispensable, aussi morale que politique, fera disparoitre en un instant l'arrogance de l'ancien régime, & servira à faire connoitre les ennemis secrets du nouveau, qui seront à coup sûr les derniers à adopter franchement ce genre d'expression (c).

Le mode d'égalité se feroit sentir à chaque mot, & feroit plus pour le rapprochement individuel dans un jour que les nouvelles loix dans des années. Un peuple souverain d'où émane toute autorité, un peuple roi, puisqu'il délegue tous les pouvoirs, doit-il avoir moins d'expression dans ses paroles que dans ses actions? peut-il conserver le langage des esclaves dans le sein de la liberté? On parle plus souvent qu'on agit; le mot conduit à la chose. Quel homme, sous l'ancien régime, osant adresser la parole à un ci-devant Monseigneur, n'a pas éprouvé que l'affectation de son langage en imposoit à sa pensée,

(c) Tutoyer.

& faiſoit naître des idées qui dirigeoient ſes actions en en maîtriſant le principe (*d*).

Les Français en éloignant, toutes honnêtetés menſongeres, toutes harangues flateuſes qui ne conviennent qu'à des eſclaves & qui deshonorent l'homme libre, en adoptant le mode d'expreſſion que je propoſe, qui doit être le ſeul pour une ſociété qui a pour loi fondamentale l'égalité, n'imprimeront plus à chaque mot un caractere ingnominieux ſur le front de l'indigent, que le beſoin phyſique ou le défaut de perceptions morales obligent d'être dépendant d'un autre.

La France va être gouvernée par une Conſtitution ſage & auſſi rapprochée des loix de la nature que le permet tout accord ſocial. Les droits du peuple y ſont conſervés en entier. Rien ne porte atteinte à ſa ſouveraineté, & l'humanité, ce don précieux du ciel, n'y eſt limité que par la raiſon. Pour aſſurer d'une maniere invariable les baſes de cette Conſtitution, adaptons à ce changement dans le langage, des loix conformes à l'auſtérité des principes qui conſtituent l'eſprit républicain, nos mœurs s'amélioreront & deviendront dans peu le bouclier du gouvernement.

Que la rigueur des loix ſoit relative aux circonſ-

---

(*d*) Républicain par caractere, tout entier à la révolution dès ſon principe, je ne répete ici que ce que j'ai dit en 1790, dans une brochure intitulée les droits & les devoirs d'un peuple libre.

tances, sinon nos vices, nos passions identifieront l'esprit de division qui regne parmi nous ; notre corruption générale feroit aisément crouler un édifice construit sur un terrein rapporté, que le tems seul peut affermir; & le peuple français, qui est fait pour tenir le premier rang en europe, deviendroit la honte & l'opprobre des Nations.

Un despote a besoin du crime pour mettre à exécution ses ordres arbitraires, le crime seul appuye son autorité usurpée, & l'honnête homme opposé à ses principes est sa plus ordinaire victime; chez un peuple libre, chez un peuple dirigé par la justice & la raison, l'homme vertueux respecte la loi, mais ne la craint pas, & jamais elle ne peut l'atteindre, quelque rigoureuse qu'elle soit; le scélérat au contraire doublement coupable dès qu'il viole le devoir qui lui assure ses droits légitimes, ne doit pas échapper à la rigueur d'une loi juste & raisonnable. Le tems modifiera la séverité nécessaire aujourd'hui de ces établissemens sacrés dont l'exécution honore l'humanité & assure l'existence de l'homme; l'éducation de nos enfans en diminuera le besoin.

Que l'honneur ne soit chez le Français que le compagnon fidele de la cordialité; moins poli, mais plus policé, qu'il ne passe jamais sous silence une bonne action, mais qu'il banniſſe toute louange individuelle, qui n'est que l'hommage aviliſſant des esclaves; qu'il apprenne à s'aimer de bonne foi, à mourir pour sa défense réciproque & pour le soutien de la loi. Dans la République Françaiſe, des

titres vrais vont être substitués à des titres faux, le mérite personnel sera tout, la place ne sera plus pour l'homme, mais l'homme pour la place; l'honnête homme, le bon Citoyen rougira de n'être connu que par ses peres, il ne verra de distinctions honorables que la vertu & les talens; elles seules feront son bonheur, leur influence dans le système social prouvera qu'elles ne sont que des nuances formées pour son juste équilibre, & qu'elles ne peuvent jamais inspirer de vanité à ceux qui les possederont, puisqu'elles ne seront apperçues que dans leurs rapports à l'utilité générale.

La France est aujourd'hui une terre commune, & chaque Citoyen doit coopérer à la conservation de son territoire, & à sa culture sous différens rapports, en raison du besoin du sol, du revenu qu'il en retire, & du produit de sa profession. Les Français, bien pénétrés de cette vérité inconteſtable, ne verront plus dans la contribution publique pécuniaire ou personnelle, un impôt, mais une dette sacrée, une obligation d'un propriétaire qui veut conserver sa terre, & jouir paisiblement de son droit de propriété.

Si l'homme eut vécu constamment dans sa vie primitive, & qu'il eut continué à labourer son champ, la liberté & l'égalité eussent été de tous les tems, elles eussent régné chez tous les peuples, à l'abri de toutes craintes; les sociétés auroient joui d'une communication libre & franche; jamais un peuple n'au-

roit prononcé l'arrêt de mort d'un autre (e). Les propriétés & la sureté individuelle n'auroient jamais été en danger, & elles n'auroient eu nullement besoin d'un ordre politique; mais comme l'instant où le mensonge triompha de la vérité fut l'apparition de tous les vices, ce genre de perfection n'existera jamais, elles sont donc obligées d'adopter un gouvernement, qui en leur assurant leurs droits, leurs impose des devoirs pour le conserver.

La Constitution qui va diriger les Français, aura pour base la liberté & l'égalité, les droits de l'homme en société en forment l'acte préliminaire. Cette déclaration sublime dont la sagesse milite avec avantage contre toute calomnie, en développant les attributs du caractere de l'homme libre, lui prescrit ses droits comme homme, & ses devoirs comme Citoyen. La loi y est à côté du droit, le droit à côté du devoir, chaque article est une maxime qui met en exécution des préceptes sages & naturels, qui ne peuvent être considérés sous un rapport différent que par ignorance, ou mauvaise foi, puisqu'ils combinent les avantages de la liberté avec la sureté individuelle, le maintien de la societé & l'assurance des propriétés. Cette déclaration, quelque sage qu'elle soit, ne seroit qu'un moyen de trouble & de division, si contradictoirement à l'esprit de sagesse qu'elle

---

(e) Déclaration de guerre.

renferme, le gouvernement n'aſſuroit pas au peuple Français d'une maniere préciſe, les moyens de jouir des avantages qui doivent en réſulter.

Pour être d'accord au principe, la Convention Nationale a bien ſenti que l'ordre politique qui partageroit également les charges & les avantages de la ſociété entre chacun de ſes membres, ſeroit le ſeul qui pût s'accorder à de pareilles baſes, elle a décreté la République, une & indiviſible. Depuis des ſiecles les publiciſtes ont prétendu que le gouvernement républicain ne pouvoit convenir qu'à un état circonſcript dans des limites étroites, qu'à une population peu conſidérable. Si l'on ne raiſonne que d'après eux, la Convention nationale auroit trompé le peuple français en faiſant de la France entiere une République; mais en analiſant les motifs qui ont dicté les aſſertions contraires à l'établiſſement du gouvernement Républicain, dans un grand état, chez une grande nation, on voit que le premier qui a écrit cette erreur a dicté celle de tous ceux qui ſans réflexions ont écrit d'après lui.

Cet ordre politique s'établira chez un grand peuple lorſqu'il exiſtera un accord intime, & des liaiſons indiſſolubles dans les différentes parties qui le compoſent. Cet accord qui applanira toutes difficultés, ces liens indiſſolubles qui aſſureront l'équilibre parfait de l'édifice, ne tiennent qu'à des moyens propres à faciliter les rapports généraux, meſure indiſpenſable pour aſſurer l'exécution littérale des loix dont

le texte doit être clair & précis, pour prévenir ou réprimer tout réglement de circonstances, source inépuisable des plus grands maux, dont le tems & l'usage ont fait des loix qui abrogeoient le principe qui les avoit necessitées, & qui souvent n'étoient que le résultat de délibérations prises inconsidérément par un peuple séduit & trompé, ou l'effet d'une autorité usurpée par des magistrats factieux ou prévaricateurs.

Ces moyens seront aisément développés d'après les bases fixes de la Constitution, que la Convention nationale aussi pénétrée des intérêts du peuple que de l'organisation de la République, a présentée aux Français : c'est aux assemblées électives à ne pas se tromper dans leurs choix, c'est aux Citoyens qui doivent les composer à regarder comme ennemis du bien commun celui qui gêne la volonté générale par des conseils secrets ; s'il vouloit le bien, il donneroit hautement son avis ; toute l'assemblée applaudiroit à ses sages réflexions : son silence au contraire le rend coupable & manifeste ses mauvaises intentions. C'est aux assemblées électives à éloigner des places ces hommes faux & pusillanimes, qui sous l'apparence du bien causent les plus grands maux, ces hommes connus sous le nom de modérés (*f*) qui calculent avec les événemens, ces visages sans phy-

(*f*) Ces hypocrites qui prêchent la paix, la tranquillité, sans rien faire pour éteindre les causes de la guerre.

ſionomie, ces hommes ſans caractere, qui chez Antoine ſont les amis de Céſar, & ſes aſſaſſins chez Brutus, ces hommes enfin que Solon déclaroit infames dans un moment de révolution.

Que la Nation ne nomme que des hommes probes & inſtruits, fermes & prononcés, pour les nouvelles loix, dont les mœurs auſteres s'accordent à l'eſprit Républicain, & dont la façon de penſer ſoit à la hauteur des circonſtances, elle aura ſatisfait à ſes vrais intérêts.

Que les Français ſe pénetrent bien ſincerement que de leurs accords unanimes, & de la continuité de rapport de tous les points de la République au centre, dépend l'établiſſement du gouvernement Républicain, de la promptitude de l'exécution des loix, la régénération de la France, & de la conſervation de ſon unité, ſa force, ſa proſpérité & ſa tranquilité.

Dans une République auſſi vaſte que peuplée, pour faciliter les rapports & aſſurer l'exécution des loix, dont la juſte ſévérité peut ſeule ramener & faire renaitre la confiance, je penſe qu'il faut combiner par de juſtes meſures morales & politiques, les mouvemens particuliers, à l'intérêt général, en faiſant des différens corps néceſſaires à l'ordre politique, une lumiere commune dont l'éclat réflechiſſe également des rayons proportionnés à ſon centre d'activité.

Qu'ils apprennent à l'univers étonné, qu'ils ne ſont pas moins légiſlateurs que ſoldats, adminiſtrateurs

fideles que juges intégres ; par des réglemens ſages, qu'ils ne permettent pas que le Général d'Armée ſoit un homme politique, que le commerçant ſoit la ſangſue de l'indigent, qu'ils encouragent les dénonciations légales & vraies, & qu'ils récompenſent celles qui intéreſſent le ſalut de la patrie, qu'ils blâment la calomnie, & puniſſent rigoureuſement le calomniateur, qu'ils empêchent que le tréſorier national ſoit un agioteur, que l'adminiſtrateur ſoit un concuſſionaire, que le magiſtrat ſoit un détracteur des loix, qu'ils mettent un frein à la cupidité & à la mauvaiſe foi, dans leurs rapports d'intérêt.

Pour remplir littéralement des préceptes auſſi utiles, que le Général d'Armée, dont les moindres réflexions politiques peuvent devenir dictatoriales, ſoit obligé par la loi à ſe reſſerrer dans ſes fonctions militaires; qu'avec juſtice, & intégrité le gain du commerçant ſoit limité ; que tout Citoyen dont la dénonciation ſera légalement reconnue vraie, ſoit publiquement applaudi, ſi elle a rapport au bien général ; que ſa tête ſoit ceinte d'une couronne civique ; que le calomniateur connu, ſoit au contraire expoſé en public avec ignominie & puni de mort ; la calomnie compromet la choſe publique : que l'adminiſtrateur infidele dans les comptes qu'il doit à la Nation, ſoit ſuſpendu à l'inſtant, & privé du droit de Citoyen ; que le magiſtrat ſoit puni ſans délai à la moindre réflexion contraire à l'eſprit de la loi. Que jamais deux citoyens ne diſcutent enſemble leurs

intérêts que sur le serment de la vérité, consentant à perdre leurs droits au profit de la Nation, s'ils les défendent par des exposés, reconnus par la loi evidemment faux.

Peuple Français, la révolution que vous venez d'opérer n'est pas l'effet d'un plan momentané, mais le résultat de vos lumieres & de vos connoissances; le grand œuvre que la Convention nationale vient de présenter à la France, sera la loi de l'univers; le spectacle imposant que vous offrez aux tyrans coalisés assure leur défaite, & décide en votre faveur la victoire. Fier d'être libre, l'an 2eme. de la République, une & indivisible, fier d'être libre au milieu de l'Europe esclave (*g*), rendez-vous à la voix de la raison, n'écoutez que la vérité: elle seule mettra fin à tout esprit de parti, elle seule ralliera ceux d'entre vous qui sont egarés.

Que les sophismes des factieux que la République a la douleur de compter au nombre de ses Représentans & de ses généraux, dont les effets vont disparoitre comme l'éclair, soient pesés dans la balance de l'intérêt public ; que trente mandataires du peuple, dont le plus grand nombre est peut-être plus à plaindre qu'à blamer, ne fassent pas la loi à la majorité nationale; l'aristocratie & les puissances enne-

(*g*) L'Angleterre, la Hollande, une partie de la Suisse, n'ont que l'ombre de la liberté.

mies ont flatté vainement leurs espérances. Le patriotisme, zélé défenseur des droits des nations, triomphera, & le peuple de quelques Villes de France opprimé par l'intérêt mercantile, trompé par de fausses vertus, reviendra dans peu de son erreur. Malheur ! à celui qui l'a égaré !

La Constitution porte sur des bases fixes & immuables ; la Constitution est acceptée, tous les hommes sensés quelque soit leur opinion, soutiendront leur acceptation. Le regne de la loi va faire place à celui de division, l'acharnement des représentans fugitifs à contrarier une loi reçue, met à découvert leurs complôts, & éloignent d'eux les bons Français, les vrais Républicains qui auroient pu se laisser aller à un égarement momentané. Le desir du bien auroit-il pu diriger les premiers mouvemens de ces mandataires infideles, leur opposition est un crime impardonnable. Pour imposer silence à tout esprit de parti, faire renaitre le calme, mettre à l'aise l'opinion publique, juge suprême de toutes actions sociales, & forcer jusques dans ses retranchemens le plus grand ennemi de la Constitution ; que le Sénat Français tout entier remette à de nouveaux représentans ses grandes fonctions. La France prouvera à l'europe trompée, que ses législateurs sont des hommes désintéressés, de vrais amis du peuple, injustement calomniés qui n'ont jamais agi que pour l'intérêt général.

Le parti d'opposition qui déchire inhumainement

le sein de la patrie, qui entretient les divisions intestines, éclairé sur les motifs du bien qui ont dicté les sages délibérations de la Convention nationale, cessera à l'instant d'être le complice du crime, & gémissant sur son erreur, pleurera des larmes de sang sur les tristes effets d'un égarement qui a armé le frere contre le frere, le fils contre le pere ; rendu à la lumiere, guidé par le flambeau de la vérité, il se jettera dans les bras de ses freres, par une réunion franche & loyale ; confondu dans la masse commune des vrais Français, il volera combattre les tyrans qui avoient déterminé ses desseins patricides.

Ce n'est pas assez d'avoir fait un Gouvernement, il faut par une uniformité de principes, en assurer les moyens d'exécution, ce n'est pas assez d'avoir applaudi aux grands travaux de vos législateurs, ce n'est pas assez d'avoir pris les armes pour combattre un ennemi aussi injuste que cruel, aussi nombreux que redoutable, la fermeté & la persévérance à toute épreuve aux insinuations perfides de l'intérêt & de la vanité, vous assurent seuls votre conquête. La Convention nationale a fait la loi : ses décrets sont les interprêtes de vos intentions ; rendez-les immuables par votre résignation ; votre soumission à la loi ralliera les esprits, dissipera les orages qui grondent sur nos têtes, & la Nation doublera sans danger le cap qui la sépare encore des heureux rivages de la liberté & de l'égalité.

Un sol riche, des productions abondantes de tous

les genres, une population immenſe, une étendue de connoiſſances incalculables, une Conſtitution républicaine reſſerrée dans les convenances du ſiècle, auſſi ſage que le peut être le travail de l'homme en ce genre; tout aſſure dans peu à la Nation Françaiſe la ſuprématie en europe, ſi elle fait ſuccéder aux moyens que la prudence lui a ſuggéré, & à l'équité que la raiſon lui a dicté, l'amour du travail. Qu'il ſoit les prémices du changement que vient d'opérer en elle l'eſprit républicain; la guerre finie, établiſſez de ſuite des travaux publics, ouvrez des canaux, défrichez, cultivez: en communiquant les torrens, vous donnerez de la vigueur au commerce, vous ranimerez une infinité de Citoyens que l'indigence opprimoit faute de travail, & vous ferez le bien du fermier, & du propriétaire; par la culture, & les défrichemens, ces landes ſauvages, où la nature eſt morte depuis des ſiecles, ſeront bientôt des plaines riches & abondantes, ſous le fer du cultivateur libre & tranquille, faites diſparoître les vapeurs infectes des eaux ſtagnantes, & mettez en à profit le principe, par des bouches artiſtement pratiquées; faites ſortir du ſein des eaux, des paturages gras & fertiles propres à l'engrais, vos frais ne ſeront que des avances qui vous ſeront rendues au centuple, vous éteindrez le germe d'une infinité de maladies occaſionnées par la vapeur de la fange, & les bras que vous employerez, diminuant la maſſe ſuperflue à l'inſtant de la paix, au lieu d'être à charge à l'état,

& d'en devenir des moyens de trouble, comme l'espérent les mécontens, en deviendront les appuis.

## DE L'ÉDUCATION.

TOUT sentiment organique se trouvant chez les enfans exposés aux impressions des objets externes, & la perfection de ce sentiment consistant dans sa sensibilité, & les différentes combinaisons de son usage, pour premiere regle, il faut éloigner tous les obstacles qui pourroient troubler, retarder, ou même empêcher le développement de ce sentiment chez eux. Il faut donc avoir l'attention de placer l'enfant successivement dans la possibilité & liberté entiere de faire tous les essais possibles de ses membres. Le premier mouvement qui animera sa physionomie, sera une réponse à la premiere caresse: le langage des signes conduit à celui des sons articulés. D'après cela ne laissez développer ses sens que par juste gradation, gradation nécessaire & indispensable pour conduire leur instinct aux premiers élémens de la raison.

L'attention des meres ne doit pas se fixer aux soins qu'exigent les enfans dès le premier âge, elles doivent partager celui du second avec leurs époux: cette époque est la plus intéressante de leur vie, car les traces qu'aura fait dans leur cerveau le burin

de la crédulité se conservera quand ils seront hommes. Nés republicains français, faits pour être libres, ne les assimilons pas à la plupart des habitans de l'europe, dont l'éducation pusillanime, ne fait que des automates, qui ne se dirigent que par le fil de l'habitude. Laissons leur développer leurs premieres idées, ne nous attachons qu'à les rectifier par des définitions justes, & toujours à la portée de leurs facultés intellectuelles; dès que nous leur apercevrons de la suite dans le propos, occupons-nous de ce moment de perfection dans leur entendement, qui est pour l'homme l'aurore de la raison; sans chercher à devancer chez eux l'ordre de la nature, ce qui seroit pernicieux à leur développement physique, comme l'exemple nous l'a prouvé plus d'une fois, appuyons nos raisonnemens relatifs ou instructifs, par des tableaux frappans; faisons-leur-en sentir la force par des comparaisons palpables.

D'après les mêmes principes, & par les mêmes moyens, inspirons leur de l'humanité, apprenons leur par des effets analogues à leurs sensations, à distinguer le mal du bien, le vrai du faux; donnons leur des idées d'un être suprême, comme d'un être juste & bienfaisant, qui veille continuellement à la conservation de l'homme; portons-les à l'honorer par un culte simple & sincere, & à l'aimer par reconnoissance, c'est le premier pas à la nature; (moins de foi & plus de vertu,) éloignons d'eux toutes pratiques stupides & barbares, toutes idées absurdes

qui fulminent la raiſon, & les condamnent tout le tems de leur vie à une enfance morale.

A meſure que leur entendement ſe perfectionnera, faiſons leur le tableau de la ſocieté par ſes agrémens & ſes peines; inſtruiſons-les des conventions néceſſaires à ſa conſervation, & prouvons-leur-en la néceſſité; qu'ils ſachent de bonne heure ce que c'eſt qu'un Citoyen, les devoirs qu'il doit remplir, la différence qu'il y a entre un Citoyen & un ſujet, & les avantages que procure au premier la liberté.

En ſuivant de près les progrès de la raiſon chez eux, & les dirigeant avec une attention ſérieuſe & ſuivie, nous leur donnerons aiſément de la juſteſſe dans leurs idées, d'où naîtra néceſſairement la droiture & l'équité, le centre de bonnes mœurs; ils ſeront polis ſans avoir beſoin de politeſſe, ou du moins ils n'auront point celle des graces, mais celles du cœur, l'appanage de l'honnête homme & du républicain.

Vers la fin du ſecond luſtre, qu'ils paſſent de la maiſon paternelle, aux écoles nationales, & que dans ces établiſſemens de premiere utilité morale & politique, l'emploi de leur tems dès leur entrée, ſoit tout entier conſacré à l'étude des connoiſſances préliminaires de l'homme; qu'enſuite le livre de la nature leur ſoit ouvert par des inſtituteurs habiles, pénétrés des hautes ſciences du ſiecle; que chaque ſaiſon ſoit un tems déterminé pour leur faire connoître les productions de cette mere bienfaiſante, le

développement des corps, & le réſultat de leurs combinaiſons; que les faſtes des grecs & des romains leur ſoient familiers, & par des comparaiſons juſtement appliquées, préſentons leur le ridicule de nos anciennes loix, & l'avantage réel des nouvelles; que l'étude des langues de nos voiſins augmente la richeſſe élementaire de nos écoles : cette meſure eſſentielle à l'inſtruction, ne ſera pas moins utile à nos rapports politiques & commerciaux.

Vers la fin du troiſième luſtre, à l'époque où la nature accorde à l'homme le pouvoir de ſe régénérer lui-même, où un ſixième ſens ſemble animer ſon être, inſtituteurs ſavans, hommes précieux dont les fonctions ſont en moral, ce que celles du légiſlateur ſont en politique; redoublez de zèle & d'activité, vous avez entre vos mains, nos juges, nos magiſtrats, nos généraux, de vous dépend le bonheur public, & l'affermiſſement de nos nouvelles loix; que la conſervation phyſique de vos éleves ne vous occupe pas moins que leur inſtruction morale; que rien ne limite votre ſurveillance jour & nuit; ne leur permettez que des nourritures frugales, & que la tempérance préſide à leurs repas; variez leur travail pour le leur faire aimer, que des exercices du corps ſuccèdent chaque jour à ceux de l'eſprit; évitez de leur part les moindres inſtans d'oiſiveté. Par vos ſoins, on ne verra plus dans les écoles de la République, comme autrefois dans les colléges faſtueux des principales Villes de France, des jeu-

nes gens blasés par des jouissances prématurées, & caducs à vingt ans ; leur existence physique s'affermira , & leurs perceptions morales seront toujours en équilibre parfait avec leur organisation premiere. Par une attention scrupuleuse & suivie, cherchez à connoitre l'aptitude naturelle de vos éleves pour les mettre à même de se perfectionner dans les sciences auxquelles les appelle leur goût particulier; que par une loi sage fondée sur l'intérêt général, jamais un pere de famille ne puisse décider de l'état de ses enfans; qu'au contraire, l'instituteur seul puisse prononcer sur la profession, ou le métier que doit exercer dans le système social son éleve, en quittant les écoles publiques.

Instituteurs français, censeurs républicains, accoutumez vos éleves dans leurs dernieres années d'étude, à se former en assemblées politiques conformes à l'exécution des loix, mettez-les à même de discuter les matieres qui les intéresseront davantage sur la chose publique ; donnez leur les connoissances du mariage, comme d'une institution naturelle & nécessaire à l'ordre social; portez-les à aimer par devoir & par reconnoissance l'auteur de leurs jours, & la patrie pardessus tout.

Que la République française supprime à l'instant toutes écoles de diplomatie, où l'art de feindre est réduit en préceptes, & le mensonge mis en action; ces écoles de jurisprudence, où le droit naturel n'est

qu'un vain phantôme, & où le ſophiſme eſt tout (*h*). Dès-lors nos écoles républicaines ſeront en France comme à Sparthe, l'aſyle des vertus & le temple des ſciences.

---

(*h*) Bientôt l'on ne ſe rappellera plus de ces loix féodales, dont les formes abſurdes prévaloient ſur les droits les plus ſacrés.

*Par J. B. COURAUX, Médecin de l'Hôpital militaire d'Aire.*

---

A SAINT-OMER.
De l'Imprimerie de H. FERTEL, 1793.